

Loi travail, le gouvernement en échec : après le 49/3, l'interdiction des manifestations ? Une seule réponse, poursuivre l'action unitaire contre la loi et pour de nouveaux droits

Le 14 juin a marqué une nouvelle étape de l'isolement du gouvernement, incapable de convaincre l'opinion du bien fondé de sa loi

- **la manifestation du 14 Juin a été un très grand succès**, avec des centaines de milliers de manifestants, démontrant ainsi que depuis trois mois, le mouvement ne faiblit pas.
- **un gouvernement qui aurait un tant soit peu le sens de ses responsabilités devrait en tirer la leçon.** Il devrait constater que la position qu'il défend est minoritaire parmi les organisations syndicales, minoritaire dans le pays et sans majorité à l'assemblée.
- **La sagesse est alors de reculer**, comme d'autres l'ont fait à d'autres moments : Mitterrand en 1984 sur l'école privée, Bayrou en 1994 sur l'école privée, Juppé en 1995 sur les retraites, Chirac en 2006 sur le Cpe. Le passage en force est toujours le pire des choix.

Au contraire le gouvernement choisit la fuite en avant

- Il croit sortir de l'impasse où il s'est fourré par une série d'amalgames en exploitant honteusement le drame de Magnanville. Il introduit un système d'équation dépourvu de tout fondement objectif : « **terroriste= casseur, casseur= manifestant** » et donc au final « **manifestant = terroriste** », voilà le nouveau théorème de Valls.
- Cela s'accompagne d'une attaque abjecte de la part du premier ministre contre la CGT, accusée explicitement de couvrir les actions des casseurs. « **CGT=casseurs= Daesch** », voilà ce qui est insinué par le 1er ministre.
- **tout cela ignore volontairement la nature unitaire du mouvement social** et le déroulement effectif des manifestations, notamment celle du 14 juin, particulièrement massive et paisible.
- **depuis le début, le mouvement unitaire contre la loi** réunit plusieurs organisations syndicales (notamment CGT, Fo, Solidaires, Fsu) et ne se réduit pas à la CGT. Et quand des journaux (comme le Monde) titrent que « la Cgt maintient les journées d'action des 23 et 28 Juin », ils mentent par omission, c'est une décision de l'intersyndicale, pas de la seule CGT. voir ici <http://www.fsu.fr/Le-gouvernement-pratique-le.html>
- au travers de l'incrimination sans fondement de la CGT, **c'est tout le mouvement syndical qui est mis en cause**, et les libertés démocratiques les plus essentielles, **dont celle de manifester.**
- **le cortège syndical** a été le 14 juin ouvert par un service d'ordre intersyndical (Cgt, Fo, Solidaires, Fsu), comme pour les manifestations précédentes, et derrière ce cordon, l'immense majorité des manifestants ont pu défiler de manière paisible. L'image de guerre civile répercutée par les médias est très loin du vécu des manifestants.

Des incidents et des casseurs mais à l'extérieur du cortège syndical

- **devant cette manifestation syndicale**, quelques milliers de personnes ont choisi de manifester de manière inorganisée, et parmi elles quelques centaines de casseurs.
- **les incidents se sont alors produits en avant et même très en avant du cortège syndical.** il est absurde de la part du premier ministre d'incriminer le SO de la Cgt (en fait le SO intersyndical) pour des faits intervenus plusieurs centaines de mètres devant lui. Faut il rappeler aussi au premier ministre que la vocation du SO syndical n'est pas de maintenir l'ordre sur la voie publique et qu'il dispose pour cela d'une police ?
- **Faut il lui apprendre** que les organisations syndicales ont condamné à diverses reprises les violences, dont on comprend trop bien qu'elles servent en détournant du débat de fond sur la loi, où le gouvernement est particulièrement à la peine ?

Des questions lourdes auxquelles le gouvernement doit répondre

- **tous les accès vers le parcours de la manifestation** sont filtrés par les CRS qui fouillent les sacs et confisquent tout objet suspect (jusqu'aux capsules de sérum physiologique !) : comment les casseurs « équipés » peuvent ils à chaque fois arriver sur les lieux et en repartir ?
- **toutes les actions (et inactions)** des forces « de l'ordre » ne dépendent pas des CRS ou gendarmes sur place mais de la salle de commandement de la préfecture de police. Ce qui est en cause ici, ce n'est pas le CRS moyen, mais le préfet de police et au dessus de lui le ministre de l'intérieur <http://www.marianne.net/les-casseurs-sont-instrumentalises-pouvoir-accuse-cgt-police-100243787.html>
- **les centaines de casseurs** très clairement identifiables en tête de cortège ont été évidemment signalés à la salle de commandement : quelle instruction a été donnée ?
- **L'affaire de l'hôpital Necker** a été pour l'essentiel le fait d'un individu isolé, **équipé d'une masse** (cf vidéo du Monde), ustensile particulièrement discret, et qui a pu arriver, procéder et repartir tranquillement, tout cela avec la présence à quelques dizaines de mètres de forces de police : quelle instruction a été ou pas donnée par la préfecture à son sujet ?
- **tout cela démontre que le 1er ministre nage en eaux très troubles** : faut il rappeler que des précédents existent ? en 1979 à la manif des sidérurgistes, un casseur en action avait été rattrapé par le SO de la Cgt avec dans sa poche une carte de brigadier de police....
- **interpellée au Sénat** sur ce sujet, Mme El Khomri, incapable d'apporter la moindre réponse précise à ces questions précises, se réfugie dans l'indignation surjouée, en invoquant « l'honneur de la police », « le terrorisme » (quel rapport avec le sujet sans minorer le drame affreux de Magnanville ?). En d'autres temps, d'autres invoquaient l'honneur de l'armée pour assener que décidément Dreyfus était coupable, ou que bien entendu, il n'y avait pas la moindre torture en Algérie. On connaît la suite.

Le gouvernement, en perdant sur le fond de son texte, incapable de s'expliquer sur la crise et le désordre qu'il a générés, en vient à la tentation d'interdire toute protestation sur ce texte, en particulier **en mettant en cause le droit constitutionnel à manifester**, reprenant ainsi une demande faite par le Front national.

Il est très important de ne pas céder à l'intimidation et à l'intoxication, de refuser la régression sociale sans fin dont la loi travail est devenue le nom, et de défendre les droits et les libertés gagnées par les générations qui nous ont précédé.

L'heure est à la poursuite et à l'amplification du mouvement les 23 et 28 juin pour gagner, au succès de la votation citoyenne. voir <http://www.versailles.snes.edu/spip.php?article3883>

NB pétition en ligne sur le droit à manifester <https://www.change.org/p/je-ne-respecterai-pas-l-interdiction-de-manifester>